



ASSEMBLEE GENERALE 2022
**HARMONIE MUTUELLE ADOPTE SA STRATEGIE CLIMAT
ET PRESENTE SA FEUILLE DE ROUTE OPERATIONNELLE IMPACT(S) 26**

Paris, le 8 juillet 2022 – Un an après être devenue Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle poursuit sa transformation, guidée par sa raison d'être¹. Ainsi, à l'occasion de son Assemblée Générale du 28 juin 2022, la mutuelle se dote d'une stratégie climat ambitieuse et présente sa feuille de route opérationnelle pour les cinq années à venir : Impact(s) 26.

Avec sa nouvelle stratégie climat, Harmonie Mutuelle place l'environnement au cœur des enjeux de santé

Déterminant majeur de santé, la sauvegarde de l'environnement relève autant d'une responsabilité collective qu'individuelle, à laquelle Harmonie Mutuelle souhaite pleinement prendre part, en se dotant d'une stratégie dédiée. Celle-ci a été adoptée à 95,79 % des voix, lors de l'Assemblée Générale 2022 d'Harmonie Mutuelle, organisée le 28 juin dernier.

Dans ce cadre, la mutuelle **se fixe pour principal objectif de réduire de 48,2 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030²**.

Pour y parvenir et accélérer la transition écologique de l'entreprise, à tous les niveaux (collectif, individuel, dans l'élaboration de ses offres et produits, dans le choix de ses partenaires et prestataires, etc.), Harmonie Mutuelle prévoit d'agir sur cinq leviers stratégiques, dont la **réduction de l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements**, pour qu'elle soit en ligne avec les Accords de Paris (plus précisément, tendre vers un réchauffement de 1,5 °, contre + 2,2 ° actuellement), sa **politique d'achats** de produits et services par un dialogue avec ses fournisseurs, et la **conception de nouveaux produits et services éco-incitatifs** pour ses adhérents et entreprises clientes.

Cette nouvelle étape vient **consolider un engagement écologique déjà concrétisé par Harmonie Mutuelle** et qui s'approfondit depuis l'adoption de sa qualité d'Entreprise Mutualiste à Mission :

- En 2021, la mutuelle a **créé une direction dédiée aux enjeux écologiques** : la **Direction Santé & Ecologie(s)**.
- La même année, Harmonie Mutuelle est le **premier acteur du secteur à présenter les résultats, pour l'année 2019, d'un bilan carbone étendu à l'ensemble de ses activités**, liées au fonctionnement de l'entreprise ainsi qu'à ses rôles d'investisseur et d'assureur. Le bilan ainsi réalisé montre une empreinte carbone de 160 kg par an et par personne protégée, qui provient à 8 % du fonctionnement d'Harmonie Mutuelle, à 38 % de son portefeuille d'investissements et à 54 % des soins remboursés.
- Elle devient également **partenaire de l'ADEME³** et **s'engage dans la démarche « ACT pas à pas »**, dispositif d'accompagnement des entreprises vers une transition bas carbone, **pour l'expérimenter et construire sa stratégie**

¹ Adoptée en juillet 2021, la raison d'être d'Harmonie Mutuelle l'engage à « agir sur les facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui améliorent la santé des personnes et celle de la société en mobilisant la force des collectifs ».

² Sur la base des résultats de son premier bilan carbone étendu, établi sur l'année 2019

³ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (établissement public)

climat. Pionnière dans le secteur, Harmonie Mutuelle est le seul assureur engagé dans cette démarche aux côtés d'une vingtaine d'entreprises françaises.

Elle est aussi le **1^{er} assureur à accompagner, par des avantages ou des services, les entreprises engagées dans la transition écologique avec l'ADEME, avec un budget dédié de 500 000 € sur 2022.**

« Notre approche multifactorielle de la santé forge nos convictions et nous pousse à nous transformer et à nous réinventer pour accompagner l'évolution des besoins de la société. Fidèle à notre identité mutualiste et entrepreneuriale, nous testons sans cesse de nouvelles solutions et approches pour répondre aux enjeux de nos adhérents et entreprises clientes : urgence climatique, quête de sens dans le travail, équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, santé mentale, question du pouvoir d'achat ou encore accès aux soins... La santé est avant tout un défi collectif, social et environnemental, que nous avons l'ambition de relever, en qualité d'Entreprise Mutualiste à Mission et à l'appui de notre nouvelle stratégie climat. », déclare **Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle et directrice Assurance Protection Sociale du groupe VYV.**

Harmonie Mutuelle met sa raison d'être en action, grâce à une feuille de route dédiée : Impact(s) 26

Agir sur l'ensemble des déterminants de santé constitue le cœur de la raison d'être d'Harmonie Mutuelle, une boussole pour les vingt prochaines années. Pour se donner les moyens d'atteindre cette ambition, la mutuelle trace sa trajectoire économique et sociale à horizon 2026 : Impact(s) 26.

La feuille de route qui en découle se décline en **7 défis opérationnels, qui s'articulent autour de 3 mots-clefs** :

- Une **mutuelle responsable** qui, par exemple, **répond aux enjeux d'attractivité et de santé au travail que connaissent les employeurs**, par des services dédiés comme Harmonie Potentiel Humain et Harmonie Service Social, ou **permet à ses adhérents d'avoir recours à des soins de qualité à des tarifs maîtrisés** par le biais de réseaux de professionnels de santé, tel que le réseau de soins conventionné du groupe VYV, Kalixia ;
- Une **mutuelle performante**, qui **accélère son développement en se fondant sur une approche couplée santé-prévoyance**, permettant un parcours simple et unifié pour les adhérents et entreprises clientes, en développant de **nouveaux partenariats**, ainsi qu'en poursuivant **l'amélioration de l'expérience client**, appuyée sur les nouvelles technologies et les services innovants. Harmonie Mutuelle se fixe pour objectif **d'atteindre 92% de taux de satisfaction client d'ici 2026** (vs 86,5% en 2021) ;
- Une **mutuelle humaine**, qui notamment favorise le sens, l'attention et l'autonomie pour ses salariés, en consolidant son **ancrage territorial**, en **généralisant le télétravail**, et **en renforçant le partage de la valeur avec les salariés**, par le biais d'un nouvel accord d'intéressement.

Les déploiements concrets attachés à ces différents défis ont pour vocation première de répondre aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les adhérents d'Harmonie Mutuelle aussi bien que les 143 000 entrepreneurs et 69 000 entreprises clientes accompagnés, et leurs salariés.

« Ces différents chantiers opérationnels sont conformes à notre ambition de faire vivre un modèle viable et puissant de mutuelle responsable, qui ajoute l'impératif environnemental à notre mission, de toujours, de favoriser l'accès aux soins. Pour relever collectivement ce défi, il nous revient désormais de mettre en œuvre notre plan stratégique, pensé en cohérence avec celui du Groupe VYV, en restant toujours au plus près des besoins exprimés dans les territoires, par nos adhérents et entreprises clientes. », déclare **Thomas Blanchette, président d'Harmonie Mutuelle et vice-président du Groupe VYV, référent Santé, Prévention et Parcours de Soins.**

En complément des objectifs opérationnels définis dans le cadre d'Impact(s) 26, Harmonie Mutuelle a acté, lors de son Assemblée Générale 2022, le **renouvellement de la moitié de son Conseil d'Administration** et la **réélection, pour un mandat de trois ans, du président Thomas Blanchette.** Cette nouvelle gouvernance accompagnera les transformations stratégiques de la mutuelle et soutiendra son développement pour les années à venir.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés de plus de 69 000 entreprises et des 143 000 entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège 5 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de notre collectif de 7 000 salariés et élus, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

Harmoniemituelle.fr 



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (Mutuelle et assurance, Services et assistance, Soins et accompagnement, Habitat et logement social), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 200 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 114 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 9,5 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

A propos de VYV3, l'offre de soins et d'accompagnement

Au sein du Groupe VYV, l'offre de soins et accompagnement (VYV3) a pour ambition de développer une offre de soins de qualité, socialement performante et innovante, au plus près des territoires. Elle rassemble différents métiers autour de plusieurs pôles : les soins, les produits et services, l'accompagnement. Avec 1 400 établissements de soins et de services en France, VYV3 compte 30 000 collaborateurs et 1 700 élus. Son chiffre d'affaires est de 1,9 milliard d'euros (1,8 milliard d'euros en vision contributif groupe).

www.groupe-vyv.fr

CONTACTS PRESSE

Hopscotch PR, presse écrite et online

Pauline Aufrère, paufriere@hopscotch.fr, +33 7 62 33 74 02

Inès Mouloudj, imouloudj@hopscotch.fr, +33 6 02 72 14 04



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene
sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.